

FICHE D'UTILISATION DU MATERIEL DU C.A.S.B.

Plongez sympa à Blois!

1 Le matériel

Le club met à disposition des adhérents du matériel pour les entraînements piscine et les sorties en milieu naturel.

- Les bouteilles sont dans un local approprié. Le gonflage se fait uniquement par du personnel habilité.
- Les gilets gonflables (stabs) sont suspendus dans le local sous les tribunes.

Les stabs sont rangés par tailles.

Chaque taille correspond à une couleur.

S en vert M en bleu L en jaune XL en orange XXS en marron

• Les détendeurs sont aussi sous les tribunes, suspendus sur deux râteliers Les emplacements sont définis par un code couleur et le numéro gravé sur le détendeur

Le matériel situé dans L'armoire dans le local est exclusivement destiné au milieu naturel.

2 Utilisation du matériel

Le matériel est onéreux et garantit votre sécurité en plongée. Chacun est donc invité à prendre le plus grand soin de ce matériel pendant et après son utilisation.

a) Entraînements en piscine

En début de séance :

- Choisissez le matériel avec l'aide de votre encadrant.
- Les bouteilles gonflées, prêtes à l'usage, sont munies d'un anneau amovible rouge.
 Retirer cet anneau rouge avant utilisation et le ranger sur le râtelier prévu à cet effet.
- Repérez pour les prochaines fois, la taille du gilet stabilisateur (stab) et de la bouteille (bloc)

En fin de séance :

- Séchez le bouchon de protection du détendeur avant de le replacer sur le filtre du premier étage, puis le raccrocher à son emplacement (voir le code couleur ou le numéro gravé sur le détendeur).
- Videz la stab de son eau et rangez-la sur son cintre à l'emplacement. correspondant à sa taille.(voir code couleur)

dernière mise à jour : juin 2014

b) Sorties club en milieu naturel

Avant le départ :

 Choisissez le matériel avec votre encadrant et remplissez le document de sortie du matériel avec votre encadrant ou le Responsable matériel

Au retour :

- Vérifiez et rangez le matériel comme lors des entraînements piscine
- lors des sorties mer, <u>le matériel doit être rincé</u> pour éliminer le sel.
- N'oubliez pas de remplir le document de retour du matériel <u>avec votre encadrant ou</u> <u>le Responsable matériel</u>.

Le matériel emprunté devra être restitué soit dès le retour de la sortie, soit au plus tard, 1/2 heure avant l'entraînement du jeudi suivant.

c) Sorties hors club

Le matériel du club n'est pas destiné à un usage personnel. Cependant, sous certaines conditions décrites dans le « **contrat de prêt matériel** », il est possible d'emprunter bouteille, stab ou détendeur : ce contrat doit être rempli par le demandeur et signé par le responsable matériel ou le président du club.

En cas de matériel défectueux

-> Scotchez un morceau de papier collant sur le matériel et notez le problème ; avertissez également le responsable matériel ou votre encadrant.

Le matériel sera isolé dans une armoire prévue à cet effet avant d'être réparé.

3 Le compresseur – le gonflage

Seules les personnes habilitées ont l'autorisation de manipuler la rampe de gonflage et les bouteilles pendant le gonflage.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez être formé pour aider lors des opérations de gonflage qui se déroulent en dehors des heure d'entraînement (inscrivez-vous).

Pour les séances piscine, vos bouteilles seront gonflées à environ 160 bars Pour le milieu naturel, certaines bouteilles pourront être gonflées à 200-230 bars.

N'oubliez pas de contrôler la pression avant d'utiliser une bouteille (manomètre spécial à disposition au club ou celui de votre détendeur).